

Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le mardi 16 mai 2023 à 20 heures 30 heures** à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE

- 1 Communication du Bourgmestre
- 2 Procès verbal de la séance précédente : approbation
- 3 Personnel : décisions de l'autorité de tutelle : information
- 4 CPAS : - Modification du cadre du personnel statutaire et contractuel : approbation
- 5 CPAS : - Modification des statuts administratif et pécuniaire : approbation
- 6 Synergies Ville/CPAS : rapport annuel 2022 : adoption
- 7 Déclaration de vacance d'emploi au cadre statutaire administratif : décision
- 8 Fabrique d'Eglise Notre-Dame à Tongre Notre Dame - compte 2022 : approbation
- 9 Fabrique d'Eglise Sainte Vierge à Grosage - compte 2022 : approbation
- 10 Fabrique d'Eglise Saint Martin à Chièvres - compte 2022 : approbation
- 11 Fabrique d'Eglise Saint Philippe à Vaudignies - compte 2022 : approbation
- 12 Fabrique d'Eglise Saint Martin à Huissignies - compte 2022 : approbation
- 13 Fabrique d'Eglise Saint Géry à Ladeuze - compte 2022 : approbation
- 14 Comptabilité Communale - article 60 - remplacement des ardoises à la Marcotte suite aux dégâts occasionnés par les grêles du 19/05/2022 : ratification.
- 15 Règlement complémentaire de roulage : approbation
- 16 Convention d'occupation d'un local communal par le MIBAC : approbation
- 17 IPALLE : ordre du jour de l'assemblée générale : approbation

Par ordonnance :
La Directrice Générale,



Mme M-L VANWIELENDAELE



Le Bourgmestre,



Mr O. HARTIEL